

Conditions générales de service

1. INTERPRÉTATION

1.1 Documents formant l'entente.

Ces Conditions générales de service s'appliquent à tous les services et logiciels fournis par S3D. Chaque Proposition doit être considérée comme un accord séparé entre le Client et S3D incorporant les conditions de service de S3D dans chaque cas.

Lorsqu'il est utilisé dans les présentes conditions de service, le terme « entente » désigne la Proposition applicable et toute la documentation contractuelle supplémentaire qui y est incorporée, y compris les présentes Conditions générales de service.

1.2 Définitions

Les termes en majuscules ont le sens qui leur est attribué à l'Annexe A jointe aux présentes.

2. SERVICES D'INTÉGRATION

2.1 Portée des Services d'intégration

La portée des Services d'intégration est limitée à ce qui est énoncé dans la Proposition. Toute configuration, formation ou autres services professionnels à fournir au Client de temps à autre par S3D, autres que les Services d'Intégration, seront considérés comme des Services additionnels. Les Services additionnels feront l'objet d'une Proposition additionnelle qui devra être acceptée par les parties.

2.2 Exclusivité

Le Client accepte que S3D soit le fournisseur exclusif de services de configuration ou d'intégration en relation avec le Logiciel. Cette disposition n'empêche pas le Client d'obtenir des services de consultation d'autres personnes en relation avec la conception ou la fabrication de Produit(s) Autorisé(s), tant que ces services de consultation n'incluent pas la configuration du Logiciel.

2.3 Coopération

Le Client s'engage à coopérer raisonnablement et de bonne foi avec S3D pour permettre à S3D d'exécuter les Services d'intégration, y compris, sans limitation, en :

- a. allouant des ressources suffisantes et exécutant en temps utile de toutes les tâches raisonnablement nécessaires pour permettre à S3D de remplir ses obligations.
- b. remettant à S3D en temps utile de tout matériel et de toutes les Données Client nécessaires à l'exécution des Services d'intégration.
- c. répondant en temps utile aux demandes d'information de S3D concernant les Services d'intégration.
- d. participant activement aux réunions prévues.

Si la fourniture des Services d'intégration est retardée par un acte ou une omission du Client ou de son personnel, S3D ne sera pas responsable des délais engendrés.

2.4 Relations entre les parties

S3D et le Client sont des entrepreneurs indépendants et rien dans cette entente ne doit être interprété comme soumettant S3D à l'autorité du Client. Sauf si cela est spécifiquement déterminé dans le présent accord, S3D est libre de déterminer comment les Services d'intégration sont fournis et de sous-traiter les Services d'intégration.

2.5 Résultat du travail

Sauf disposition contraire dans la Proposition, S3D conserve tous les Droits de propriété intellectuelle sur le produit de travail résultant des Services d'intégration.

Dans tous les cas et nonobstant toute disposition contraire de la présente entente, S3D conserve tous les Droits de propriété intellectuelle sur le résultat des Services d'intégration consistant en des améliorations du Logiciel, y compris, sans s'y limiter, le développement de nouvelles fonctionnalités ou Workflow pour le Logiciel, la personnalisation du Logiciel, le développement de nouveaux logiciels à exploiter en relation avec le Logiciel.

3. SOUTIEN ET INCIDENTS

3.1 Soutien technique

A sa seule discrétion, S3D peut, pendant la durée de l'entente, fournir un support technique pour le Logiciel au Client. Un tel support technique ne sera disponible que pendant les Heures d'affaires et sera limité à répondre aux questions du personnel du Client concernant l'installation, l'utilisation et le fonctionnement du Logiciel. S3D ne s'engage pas à fournir un support technique afin d'assurer le bon fonctionnement ou la compatibilité du Logiciel avec tout autre logiciel ou matériel, ou pour corriger toute erreur ou défaut dans le Logiciel, à l'exception des Incidents.

3.2 Incidents

S3D s'engage à fournir une réponse et des mesures correctives en cas d'Incident.

3.3 Temps de réponse

Si un Incident est découvert par S3D ou par un Utilisateur Autorisé, S3D s'engage à répondre (le cas échéant) et à commencer le travail nécessaire pour corriger l'Incident dans le temps de réponse indiqué dans la Proposition (le « **Temps de réponse** »).

Lorsqu'un Incident est signalé en dehors des Heures d'affaires, S3D s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour répondre rapidement, en fonction de la disponibilité des membres de son équipe de support technique et de la gravité de l'impact anticipé de l'Incident. S3D ne peut cependant garantir une réponse plus rapide que le Temps de réponse.

Le Temps de réponse ne comprend pas le temps nécessaire pour corriger l'incident, qui peut varier en fonction de l'ampleur de l'incident.

3.4 Exclusions

Les événements suivants ne seront pas considérés comme des Incidents, et les obligations de S3D concernant la réponse aux Incidents ne s'appliqueront pas :

- a. Les occurrences causées par le matériel et les logiciels du Client.
- b. Les occurrences causées par la connexion Internet du Client.
- c. Les occurrences causées par une force majeure.

Les événements qui ne sont pas considérés comme des incidents peuvent être corrigés aux frais du Client, à la discrétion de S3D, en tant que Services additionnels.

4. MODALITÉS D'UTILISATION DU LOGICIEL

4.1 Licence

S3D accorde par la présente au Client, pendant la Durée, uniquement en relation avec le(s) Produit(s) Autorisé(s), pour l'Utilisation Autorisée et dans le Territoire Autorisé, et sous réserve des termes de l'entente, un droit révocable, non exclusif, non susceptible de sous-licence et non transférable d'accéder et d'utiliser le Logiciel uniquement de manière autorisée en vertu de l'entente.

Dans la mesure où tout composant du Logiciel peut être installé ou exécuté localement sur l'infrastructure contrôlée par le Client, S3D accorde au Client une licence révocable, non exclusive, non susceptible de sous-licence et non transférable pour installer, copier (uniquement pour les fins prévues à l'entente) et utiliser ces composants, sous forme de code compilé, uniquement et dans la mesure autorisée par l'entente.

S3D accorde au Client, pendant la Durée, uniquement en relation avec l'utilisation du Logiciel par le Client et dans le seul but de faciliter l'utilisation du Logiciel par le Client et les Utilisateurs autorisés, une licence non exclusive, non susceptible de sous-licence et non transférable pour copier, distribuer (à l'interne uniquement) et utiliser la Documentation.

S3D réserve tous ses droits sur le Logiciel et la Documentation qui ne sont pas accordés dans la présente entente.

4.2 Fonctionnalités futures

Le Client déclare qu'à l'exception des Services d'intégration décrits dans la Proposition, l'achat d'une licence sur le Logiciel n'est pas fondé sur la livraison d'une fonctionnalité ou d'une caractéristique future, ou fondée sur toute déclaration de S3D concernant une fonctionnalité ou une caractéristique future.

4.3 Maintenance

De temps à autre, S3D devra effectuer des opérations de maintenance sur le Logiciel. S3D déploiera des efforts commercialement raisonnables pour effectuer de telles opérations de maintenance à des moments qui minimisent l'incidence de toute indisponibilité du Logiciel pour le Client. Si possible, S3D informera le Client à l'avance de toute maintenance prévue en affichant un message sur son site Web ou en envoyant un courriel au représentant du Client indiquant l'heure de la maintenance prévue et de la durée et de l'effet anticipés de ces opérations de maintenance.

4.4 Utilisateurs autorisés et Identifiants de connexion

Seuls les Utilisateurs Autorisés sont autorisés à utiliser le Logiciel. Tout changement dans l'identité des Utilisateurs Autorisés doit être approuvé par écrit par S3D, laquelle approbation ne sera pas refusée sans raison valable.

Le Client doit contrôler et maintenir la sécurité de tous les Identifiants de connexion. Le Client sera seul responsable de toutes les opérations effectuées à l'aide d'un Identifiant de connexion associé au Client, que cette utilisation soit autorisée ou non par le Client. Le Client doit rapidement signaler à S3D toute erreur ou irrégularité dans le Logiciel ou toute utilisation non autorisée et informer S3D immédiatement si un Identifiant de connexion est compromis. Toute utilisation du Logiciel au moyen d'un Identifiant de connexion du Client sera considérée comme une utilisation par le Client.

4.5 Hébergement

Le Client reconnaît que certaines portions du Logiciel peuvent être hébergées par des fournisseurs de services tiers, que les serveurs opérés par S3D pourraient constituer des instances virtuelles fournies par un fournisseur de services tiers et que les Données Client peuvent être hébergées et traitées par un fournisseur de services tiers, à la seule discrétion de S3D. Sauf comme indiqué dans la Proposition, S3D n'est lié par aucune restriction (a) sur la sélection d'un fournisseur de services tiers pour héberger le Logiciel ou les Données Client ou (b) concernant l'emplacement des installations exploitées par les fournisseurs de services tiers.

4.6 Utilisation permise

L'utilisation du Logiciel est limitée (a) aux fonctionnalités incluses dans la Documentation ou telles que définies dans la Proposition (b) au(x) Produit(s) Autorisé(s) et (c) au Territoire Autorisé. Le Client n'est pas autorisé à utiliser le Logiciel à d'autres fins ou de toute autre manière sans le consentement écrit préalable de S3D, qui peut être refusé à la discrétion absolue de S3D. Le Client reconnaît que S3D peut avoir conclu des accords avec des tiers concernant l'utilisation exclusive du Logiciel pour certaines fins ou certains territoires et que toute utilisation non autorisée du Logiciel par le Client peut causer un préjudice important à S3D.

4.7 Utilisation interdite

Sans limiter l'effet de la section 4.6, le Client s'engage à ne pas :

- a. Utiliser le Logiciel à des fins illégales.
- b. Utiliser le Logiciel autrement qu'en relation avec le(s) Produit(s) Autorisé(s) et pour les Utilisations Autorisées.
- c. Utiliser le Logiciel en dehors du Territoire Autorisé ou au profit d'une Personne en dehors du Territoire Autorisé.
- d. supprimer toute mention de droit d'auteur ou d'autres droits de propriété sur le Logiciel ou la documentation ou toute copie de ceux-ci.
- e. reproduire, transmettre ou donner accès au Logiciel sur tout ordinateur qui n'est pas autorisé en vertu de la présente entente, soit parce qu'il n'est pas détenu ou contrôlé par le Client, soit parce qu'il dépasse les limites de copie et d'Utilisation fixées par l'entente, soit pour le bénéfice de toute Personne qui n'est pas le Client ou un Utilisateur autorisé.
- f. prêter, vendre ou distribuer de quelque manière que ce soit tout ou partie du Logiciel ou de la Documentation, sauf dans les cas spécifiquement et expressément autorisés par l'entente.
- g. modifier, effectuer l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Logiciel, en tout ou en partie, ou créer des œuvres dérivées à partir du Logiciel ou accorder une sous-licence pour tout droit sur le Logiciel ou apporter son aide à tout effort d'un tiers pour le faire.
- h. modifier ou altérer de quelque manière que ce soit le Logiciel ou la Documentation ou prendre part à un tel effort initié par un tiers.
- i. Utiliser le Logiciel pour créer un logiciel similaire ou fournir une assistance à un tiers à cette fin.

- j. utiliser le Logiciel à des fins de test de performance ou d'analyse comparative ; et
- k. accéder ou tenter d'accéder au code source du Logiciel.

Le Client sera responsable de toute violation des interdictions énumérées ci-dessus par ses employés, ses dirigeants, ses agents, ses sous-traitants ou toute personne utilisant les Identifiants de connexion du Client.

4.8 Audit par S3D

S3D se réserve le droit de surveiller et de vérifier l'utilisation du Logiciel par le Client et ses Utilisateurs autorisés dans le but d'assurer le respect des termes de l'entente, de faciliter la maintenance et l'amélioration du Logiciel et d'analyser l'utilisation du Logiciel en général. Un tel audit peut être effectué par S3D ou un tiers autorisé par S3D, à ses propres frais.

Si les activités de surveillance ou l'audit de S3D révèlent que l'utilisation du Logiciel par le Client ou tout Utilisateur autorisé est en violation de la présente entente, y compris toute utilisation en violation de toute loi applicable, S3D peut immédiatement suspendre et interrompre l'accès du Client ou de tout Utilisateur autorisé spécifique au Logiciel sans préavis au Client. S3D notifiera le Client d'une telle suspension dès que cela sera raisonnablement possible, cet avis devra exposer les raisons de la suspension. Si le Client corrige la situation à la satisfaction de S3D, alors S3D rétablira l'accès complet du Client au Logiciel. Si le Client ne corrige pas la situation dans un délai raisonnable, il sera considéré comme matériellement en violation de l'entente et S3D sera libre de résilier l'entente conformément à la section 9.

4.9 Requis techniques

Le Client doit fournir et maintenir des systèmes informatiques et une connexion Internet répondant aux exigences techniques énoncées dans la Documentation et/ou dans la Proposition, le cas échéant, ou raisonnablement requis par S3D de temps à autre.

Le Client reconnaît que certaines fonctions du Logiciel dépendent de serveurs distants et que le Logiciel ne fonctionnera pas correctement sans une connexion Internet à haut débit et une configuration réseau appropriée.

5. STANDARDS DE PERFORMANCE

S3D fournira des efforts commercialement raisonnables pour s'assurer que la disponibilité du Logiciel est conforme aux normes de l'industrie. S3D fournira les Services avec une compétence et un soin raisonnables et s'engage à ce que les Services soient conformes à tous égards importants (i) aux spécifications énoncées dans la Proposition ou dans d'autres documents acceptés par les parties et (ii) aux normes de l'industrie applicables.

Si les Services ou le Logiciel ne sont pas conformes à l'engagement précédent, S3D déploiera, à ses frais, des efforts commercialement raisonnables pour corriger rapidement une telle non-conformité, ou pour fournir au Client un moyen alternatif d'accomplir la performance convenue. **Sans préjudice des droits de résiliation du Client, une telle correction ou substitution constitue le seul et unique recours du Client pour toute non-respect de l'engagement énoncé dans cette section.**

Nonobstant ce qui précède, S3D :

- a. ne garantit pas que l'utilisation du Logiciel par le Client sera ininterrompue ou exempte d'erreurs, ni que les services et/ou les informations obtenues par le Client par le biais des Services répondront aux exigences du Client (dans la mesure où celles-ci dépassent les exigences expressément définies dans le présent accord) ; et
- b. n'est pas responsable des retards, des échecs de livraison ou de toute autre perte ou dommage résultant du transfert de données sur des réseaux et des installations de communication autres que ceux de S3D, y compris l'Internet, et le Client reconnaît que les services peuvent être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces installations de communication.
- c. n'est pas responsable de tout retard dans l'exécution des Services causé par le manque de coopération du Client ou par des retards dans la fourniture de matériel par le Client à S3D.

6. FRAIS

6.1 Frais de licence

Les Frais, les modalités de paiement et de facturation sont indiqués dans la Proposition.

6.2 Frais supplémentaires

Le Client accepte de payer les Frais additionnels applicables pour tous les services fournis par S3D qui ne sont pas énoncés dans la Proposition ou comme convenu de temps en temps entre le Client et S3D.

6.3 Taxes

Les Frais indiqués dans la Proposition ne comprennent pas les taxes applicables. Le Client doit payer toutes les taxes, quelle que soit la façon dont elles sont désignées qui sont payées ou payables en raison de ou autrement en relation avec les transactions envisagées dans l'entente, y compris, sans limitation, les taxes fédérales, provinciales et locales, taxes d'accise, taxes de vente, taxes d'utilisation, taxes sur les produits et services, taxes harmonisées, taxes sur la valeur ajoutée et toutes les taxes ou autres montants qui en tiennent lieu, à l'exception des taxes basées sur le revenu de S3D.

6.4 Intérêt

Lorsque le Client ne paie pas un montant conformément aux conditions de paiement énoncées dans la Proposition, S3D a le droit, en plus de tous ses autres droits ou recours, de facturer au Client des intérêts sur ces montants en souffrance au taux de 1,5% par mois calculé quotidiennement, composé mensuellement (18% par an) avant et après tout jugement du tribunal à l'égard d'une telle dette à partir de la date à laquelle ce paiement était dû.

6.5 Rapports et audits

Le Client doit en tout temps coopérer avec S3D ou ses représentants pour vérifier et résoudre les questions concernant le calcul des Frais, y compris en fournissant promptement à S3D toute documentation relative au calcul des Frais. S3D peut auditer (ou peut nommer un tiers pour auditer, aux frais de S3D) les opérations du Client à tout moment et le Client doit fournir l'accès et les copies de toute la documentation pertinente à ses seuls coûts et frais à cette fin.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ

7.1 Propriété de S3D

Le Client reconnaît et accepte que, en autant que le Client et S3D sont concernés, S3D est titulaire de tous les droits, titres et intérêts, partout dans le monde, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle, dans et sur : (i) le Logiciel ; (ii) l'apparence et l'interface utilisateur du Logiciel ; (iii) la Documentation ; et (iv) toute modification, amélioration, mise à jour ou personnalisation du Logiciel ou de la Documentation. Le Client n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt de propriété de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite, dans tout ce qui précède, autre que l'autorisation d'utiliser le Logiciel accordée par les présentes.

7.2 Données Client

S3D reconnaît et accepte que, entre le Client et S3D, tous les droits, titres et intérêts, partout dans le monde, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle dans et sur les Données Client, seront la propriété exclusive du Client. S3D n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt de propriété de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, dans les Données Client, autre que la licence accordée par la présente. Les fichiers de sortie sont considérés comme des Données Client. S3D n'a aucune obligation d'héberger ou de conserver des copies de sauvegarde des Données Client.

7.3 Licence sur les Données Client

Le Client accorde par la présente à S3D un droit et une licence libre de redevances, non exclusifs et non transférables d'utiliser, de copier, de stocker et d'afficher les Données Client dans le but de permettre à S3D d'exécuter les Services et de fournir l'accès au Logiciel en vertu de l'entente et de générer des Données logicielles.

S3D peut utiliser les Données Client, y compris les Données personnelles, le cas échéant, dans le cadre de l'amélioration du Logiciel et des processus impliqués dans le fonctionnement du Logiciel (tels que les algorithmes, les modèles d'apprentissage automatique, etc.), tant que cette utilisation n'implique pas de données associées à des individus identifiables.

7.4 Données logicielles

S3D conservera la propriété des Données logicielles. S3D s'assurera que les Données logicielles ne contiennent pas de Données personnelles et ne divulguera les Données logicielles que sous une forme agrégée garantissant que le Client ne puisse pas être identifié.

7.5 Données personnelles

Dans la mesure où les Données du Client comprennent des Données personnelles :

- a. le Client est réputé contrôler les finalités pour lesquelles les Données Personnelles sont traitées par le biais du Logiciel ou des Services ;
- b. le Client est seul responsable de la détermination du fondement juridique de son traitement des Données Personnelles;
- c. S3D traitera les données personnelles uniquement en vertu des instructions du Client et à aucune autre fin ;
- d. toute opération effectuée par un Utilisateur autorisé sur l'interface du Logiciel sera considérée comme une instruction valide du Client en ce qui concerne le traitement des Données personnelles ;
- e. S3D est autorisé à faire appel à des sous-traitants pour traiter les Données Client, incluant les Données personnelles.

7.6 Mesures de sécurité

S3D doit mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles commercialement raisonnables pour garantir que les Données personnelles sous son contrôle, le cas échéant, ne sont pas sujettes à une divulgation, une modification ou une destruction non autorisée. Le Client reconnaît que les mesures de sécurité et les normes de sécurité de l'information utilisées par S3D peuvent changer en fonction des exigences ou des changements dans les pratiques de ses fournisseurs de services tiers.

7.7 Demandes de renseignements

Chaque partie notifiera rapidement à l'autre partie si elle reçoit une demande de la part d'une personne concernée ou d'une autorité de contrôle concernant les Données personnelles collectées ou traitées dans le cadre des Services.

S3D acheminera les demandes des personnes concernées concernant les Données personnelles au Client.

7.8 Suggestions

Si le Client, y compris tout employé, dirigeant, agent ou sous-traitant du Client, contacte S3D au sujet d'améliorations à apporter au Logiciel, à la Documentation ou aux Services (« Suggestions »), le Client autorise S3D à utiliser les Suggestions sans restriction. Le Client garantit que les Suggestions ne contiennent aucune information confidentielle ou exclusive à des tiers et accepte que (i) sauf en ce qui concerne les Données Client qui peuvent être incluses dans les Suggestions, S3D n'a aucune obligation expresse ou implicite de confidentialité en ce qui concerne les Suggestions; (ii) S3D est autorisé à utiliser ou à divulguer (ou à choisir de ne pas utiliser ou divulguer) les Suggestions à quelque fin que ce soit, de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit, partout dans le monde ; (iii) S3D peut déjà avoir considéré ou être en train de développer des éléments identiques ou similaires à ceux mentionnés dans les Suggestions ; et (iv) le Client ne sera pas rémunéré de quelque manière que ce soit en ce qui concerne l'utilisation des Suggestions par S3D.

8. CONFIDENTIALITÉ

8.1 Reconnaissance

Chaque partie reconnaît que toutes les Informations confidentielles constituent des informations confidentielles et exclusives de la partie qui les divulgue.

8.2 Engagement

Chaque partie s'engage à, et s'engage à faire en sorte que ses employés, dirigeants, agents et sous-traitants, gardent les Informations confidentielles de l'autre partie confidentielles et doit user, par instruction, accord ou autre, du même degré de soin pour maintenir la confidentialité des Informations confidentielles de l'autre partie qu'elle utilise pour maintenir la confidentialité de ses propres Informations Confidentielles, mais avec au moins un degré de soin raisonnable. Chaque partie s'engage à ne pas utiliser les Informations confidentielles autrement que pour l'exercice de ses droits ou l'exécution de ses obligations en vertu du présent accord, et à ne pas les divulguer, les communiquer ou les mettre à la disposition de tiers autres que les employés, les dirigeants, les agents et les contractants de cette partie qui ont raisonnablement besoin de les connaître dans le cadre de leurs fonctions et qui ont accepté par écrit de préserver la confidentialité des Informations confidentielles.

8.3 Exceptions

Les obligations de la partie réceptrice énoncées au paragraphe 8.2 ne s'appliquent pas aux informations :

- a. qui, au moment de la divulgation par la partie divulgatrice, fait partie du domaine public, sans qu'il y ait eu acte ou manquement de la part de la partie destinataire, que ce soit par violation du présent accord ou autrement ;
- b. qui, avant la divulgation par la partie divulgatrice, était déjà en possession de la partie réceptrice, comme en témoignent les documents écrits conservés par la partie réceptrice dans le cours normal de ses activités, ou comme en témoigne la preuve d'une utilisation antérieure par la partie réceptrice ;
- c. développées de manière indépendante par la partie destinataire, par des personnes n'ayant pas d'accès direct ou indirect aux Informations confidentielles de la partie divulgatrice, à condition que la partie réceptrice fournisse des preuves claires et convaincantes de ce développement indépendant ;
- d. qui, après sa divulgation, est obtenue d'une tierce personne : (A) qui est légalement en possession de ces informations; (B) qui ne viole aucune obligation contractuelle, légale ou fiduciaire envers l'une ou l'autre des parties, selon le cas, en ce qui concerne ces informations ; et (C) qui n'interdit pas à l'une ou l'autre des parties de divulguer ces informations à d'autres personnes ; ou
- e. qui est divulguée avec le consentement écrit préalable de la partie divulgatrice, mais uniquement dans la mesure de ce consentement.

8.4 Interface utilisateur

Sans limiter les obligations du Client conformément à la présente section, le Client reconnaît également que l'interface utilisateur du Logiciel et son apparence, et les caractéristiques spécifiques du Logiciel sont la propriété de S3D et que S3D a un intérêt légitime à garder ces éléments confidentiels. Le Client accepte de ne pas divulguer ces informations autrement que dans la mesure nécessaire à l'utilisation du Logiciel. Le Client accepte spécifiquement de ne pas donner accès au Logiciel à des consultants extérieurs, sauf accord écrit avec S3D.

8.5 Divulgation forcée

Si une Partie (y compris un employé, un dirigeant, un agent ou un sous-traitant de ladite Partie) reçoit l'ordre de divulguer tout ou partie des Informations confidentielles en vertu d'une ordonnance valide et effective émise par un tribunal de juridiction compétente ou par une Autorité Gouvernementale, ladite Partie accepte de : (i) notifier immédiatement à l'autre Partie l'existence, les termes et les circonstances d'une telle demande ; (ii) consulter l'autre Partie sur l'opportunité de prendre les mesures disponibles pour résister à cette demande ou en limiter la portée ; et (iii) si la divulgation de ces Informations confidentielles est requise, faire des efforts commercialement raisonnables pour obtenir une ordonnance ou une autre garantie fiable que le traitement confidentiel sera accordé à la partie des Informations Confidentielles divulguée.

8.6 Publicité

Sauf accord écrit préalable de S3D, le Client ne doit pas faire de rapport à un tiers (autre qu'une société affiliée) ou de publication (par écrit, oralement ou autrement) concernant son utilisation ou son évaluation du Logiciel, ni donner d'entrevue aux médias concernant le Logiciel.

Sauf indication contraire dans la Proposition, S3D peut raisonnablement utiliser le nom du Client, les marques de commerce du Client, les représentations visuelles des Fichiers de sortie et les photos ou illustrations du ou des Produits Autorisés fabriqués à l'aide des Fichiers de sortie (à l'exclusion de toute Information confidentielle du Client) pour les inclure dans une liste de ses clients et de produits à des fins de marketing.

9. DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

9.1 Durée

L'entente ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes prendront effet et expireront comme indiqué dans la Proposition, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément aux dispositions des présentes.

9.2 Aucune résiliation sans cause

Les Parties excluent par les présentes tout recours applicable prévu par la loi qui pourrait donner au Client le droit de résilier l'entente avant la fin de la Durée autre que ce qui est expressément indiqué dans les présentes, y compris les articles 2125 à 2129 du Code civil, dans la mesure où ils sont applicables. Si le Client choisit de résilier le Contrat pour des raisons de commodité avant la fin de la Durée, le Client restera responsable du paiement de tous les Frais applicables pour le Terme complet et ne recevra aucun remboursement.

9.3 Renouvellement

L'entente est renouvelée comme indiqué dans la Proposition.

9.4 Résiliation immédiate

Chaque partie a la possibilité de résilier le présent accord immédiatement, moyennant une notification écrite à l'autre partie si :

- a. L'autre partie devient ou est jugée insolvable ou en faillite, admet par écrit son incapacité à payer ses dettes à leur échéance ou fait une cession au profit des créanciers.
- b. L'autre partie demande ou consent à la nomination d'un séquestre, d'un fiduciaire ou d'un agent similaire pour elle ou pour la totalité ou une partie substantielle de ses biens ou un tel séquestre, fiduciaire ou agent similaire est nommé sans le consentement de ladite partie.
- c. L'autre partie engage une procédure de faillite, d'insolvabilité, de réorganisation, de moratoire, d'arrangement, de réajustement de la dette, de dissolution, de liquidation ou une procédure similaire la concernant en vertu des lois de toute juridiction, ou une telle procédure est engagée contre une partie et n'est pas rejetée dans les soixante (60) jours.

9.5 Résiliation par le Client

Le Client peut résilier l'entente et les droits accordés en vertu des présentes sans préjudice de l'application de tout autre droit ou recours légal, immédiatement après avoir donné un avis écrit de cette résiliation si S3D :

- a. viole toute disposition importante de l'entente et que cette violation se poursuit pendant une période de 30 jours après l'envoi d'un avis écrit par le Client demandant à S3D de corriger cette violation.
- b. manque à ses obligations en vertu de la section 8, causant ainsi un préjudice important au Client.

9.6 Résiliation par S3D

S3D peut résilier l'entente et les droits accordés en vertu des présentes, sans préjudice de l'application de tout autre droit ou recours légal, immédiatement après avoir donné un avis écrit de cette résiliation si :

- a. Le Client ne paie pas en totalité toute somme due par lui en vertu de l'entente à la date d'échéance et ce manquement se poursuit pendant une période de 15 jours après la livraison d'un avis écrit par S3D demandant au Client de corriger ce manquement.
- b. Le Client ou toute personne utilisant les Identifiants de connexion du Client enfreint les Droits de propriété intellectuelle de S3D, y compris par la violation des obligations de confidentialité du Client.
- c. Le Client ou toute personne utilisant les Identifiants de connexion du Client effectue une utilisation interdite du Logiciel et, lorsque la correction de la violation du Client est possible, le Client ne parvient pas à corriger cette violation dans les 5 jours suivant une notification écrite par S3D.
- d. Le Client viole matériellement toute autre disposition de l'entente et cette violation se poursuit pendant une période de 30 jours après l'envoi d'un avis écrit par S3D demandant au Client de corriger cette violation.

9.7 Frais de résiliation

À moins que l'entente ne soit résiliée par le Client en raison du défaut de S3D, lors de la résiliation de l'entente, tous les Frais payables pendant la Durée deviendront immédiatement payables, nonobstant les conditions de paiement énoncées dans la Proposition.

9.8 Effet de la résiliation

Lorsque l'entente est résiliée ou expire pour quelque raison que ce soit, y compris à la fin de la Durée, le Client doit, selon les instructions de S3D, retourner promptement à S3D ou détruire toutes les copies du Logiciel, ainsi que toute la documentation, les données ou les rapports et tous les documents connexes contenant des Informations confidentielles de S3D, qu'ils aient été préparés par le Client ou S3D. Si le S3D le demande, le Client doit rapidement fournir au S3D une déclaration écrite certifiant qu'il n'est plus en possession de toute copie du Logiciel et des autres documents décrits ci-dessus.

Lors de la résiliation de l'entente, S3D permettra au Client de télécharger toutes les Données Client hébergées par S3D pendant une période de 30 jours suivant la résiliation. Après cette période de 30 jours, S3D supprimera toutes les Données Client et les Informations confidentielles du Client sous son contrôle. Si le Client le demande, S3D fournira au Client une déclaration écrite certifiant la destruction.

9.9 Survie des dispositions

Nonobstant la résiliation ou l'expiration de l'entente pour quelque raison que ce soit, les obligations des parties qui, par leur nature, doivent raisonnablement survivre à la résiliation, y compris les droits et obligations énoncés dans les sections 7 (Droits

de propriété), 8 (Confidentialité), 9 (Résilience), 10 (Garanties), 11 (Limitation de la responsabilité), 13 (Indemnisation) survivront à la résiliation ou à l'expiration.

10. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Déclaration de S3D

S3D déclare et garantit que pendant la Durée, le Logiciel fonctionnera substantiellement en accord avec, et aura les fonctions définies dans les Spécifications ou la Proposition.

10.2 Limitation de la garantie

Sauf disposition expresse dans l'entente, S3D n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant le Logiciel et les Services. S3D n'offre aucune garantie en ce qui concerne les résultats obtenus par le Client en utilisant le Logiciel, ni en ce qui concerne l'exactitude des résultats fournis par le Logiciel. S3D exclut toute garantie implicite qui pourrait être applicable au Logiciel ou aux Services.

11. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

11.1 Répartition des risques

Le Client reconnaît que les services et les Frais énoncés dans la Proposition sont conditionnels à la limitation de la responsabilité de S3D tel qu'indiqué à la présente Section et que le coût des services fournis au Client serait sensiblement plus élevé si la responsabilité de S3D n'était pas soumise à toutes ces limitations.

11.2 Exclusion des dommages indirects

Sous réserve des restrictions d'ordre public prévues par la loi, S3D ne peut être tenu responsable de tout dommage indirect, punitif, accessoire, spécial ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages pour la perte d'utilisation des données, la perte de profits, la perte de revenus ou le défaut de réaliser les économies anticipées découlant de l'utilisation ou de la performance du Logiciel ou des Services ou de l'incapacité à utiliser le Logiciel ou les Services, qu'ils soient basés sur un contrat, une faute, un délit, une négligence, une responsabilité stricte ou autre, même si S3D a été informé de la possibilité de dommages pouvant être causés au Client par toute interruption ou suspension de l'accès au Logiciel.

11.3 Limitation monétaire

Sous réserve des restrictions d'ordre public prévues par la loi applicable, la responsabilité de S3D envers le Client en vertu de l'entente ou liée au Logiciel ou aux Services sera strictement limitée aux Frais payés par le Client à S3D au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement l'événement donnant lieu à la responsabilité.

12. FORCE MAJEURE

A l'exception de toute obligation de payer une somme d'argent, tout retard ou manquement de l'une ou l'autre des parties à l'exécution de ses obligations en vertu de l'entente sera excusé si, et dans la mesure où, le retard ou le manquement est causé par un événement ou une circonstance échappant au contrôle raisonnable de la partie affectée et sans sa faute ou sa négligence, tels que, à titre d'exemple et sans limitation, les cas de force majeure, les mesures prises par une Autorité Gouvernementale (qu'elles soient valides ou non), les incendies, les inondations, les tempêtes, les explosions, les émeutes, les catastrophes naturelles, les guerres, les actes terroristes, les sabotages, les problèmes de main-d'œuvre (y compris les lock-out, les grèves et les ralentissements, à l'exception des problèmes de main-d'œuvre de la partie invoquant un cas de force majeure), ou les décisions ou injonctions judiciaires ; à condition qu'une notification écrite du retard (y compris la durée prévue du retard) soit donnée par la partie affectée à l'autre partie dans les cinq (5) jours suivant la date à laquelle la partie affectée a eu connaissance de cet événement. La partie qui n'est pas affectée par un cas de force majeure peut résilier l'entente si le retard ou la défaillance lui cause un préjudice important.

13. INDEMNISATION

13.1 Indemnisation par S3D

S3D défendra à ses propres frais toute réclamation, procédure ou demande (une "**Réclamation**") intentée contre le Client ou l'un de ses Utilisateurs Autorisés dans la mesure où une telle Réclamation allègue que le Logiciel ou la Documentation fournie par S3D enfreint tout droit d'auteur, brevet ou marque déposée d'une tierce personne dans le Territoire Autorisé et indemniserà et paiera tous les dommages qui par un jugement final ou un règlement peuvent être évalués contre le Client en raison d'une telle infraction, à condition que :

- a. S3D reçoive un avis écrit de la réclamation ou de toute allégation ou circonstance connue du Client qui pourrait entraîner une Réclamation ;
- b. S3D reçoive du Client, aux frais de S3D, toutes les informations et l'assistance raisonnables dont S3D peut avoir besoin pour défendre la Réclamation ;
- c. S3D ait le contrôle exclusif de la défense de la Réclamation et de toutes les négociations pour le règlement ou de tout compromis relatif à celle-ci ; et
- d. la (les) violation(s) alléguée(s) ne résultent pas ou ne découlent pas d'utilisations, d'altérations, de modifications ou d'améliorations non autorisées effectuées par le Client ou pour son compte par une tierce personne.

Si une telle Réclamation a eu lieu, ou si S3D estime qu'elle est susceptible d'avoir lieu, S3D peut, à sa discrétion et à ses frais, soit procurer au Client le droit de continuer à utiliser le Logiciel et la Documentation, soit les modifier de manière à ce qu'ils ne soient plus en violation du droit d'un tiers sans perte de fonctionnalité, soit, à la discrétion de S3D, interrompre le service et l'Utilisation du Logiciel et rembourser au Client toute partie prépayée et non utilisée des Frais payés par le Client pour l'Utilisation du Logiciel. Ce qui précède énonce l'ensemble des obligations de S3D en ce qui concerne toute violation des Droits de propriété intellectuelle de toute tierce personne.

13.2 Indemnisation par le Client

Le Client s'engage à défendre à ses propres frais toute Réclamation contre S3D, ses affiliés, ses administrateurs, ses officiers, ses employés et ses agents, dans la mesure où cette Réclamation : (i) allègue que toute Donnée Client enfreint tout droit d'auteur, brevet ou marque déposée d'une tierce personne dans le Territoire Autorisé ou au Canada ; (ii) allègue, directement ou indirectement, que la Donnée Client contient tout Contenu inapproprié ; (iii) découle de l'Utilisation non autorisée du Logiciel par le Client ou ses Utilisateurs autorisés, y compris lorsque l'utilisation non autorisée n'est pas directement approuvée par le Client (iv) découle du traitement autorisé par S3D des Données Client, y compris les Données Personnelles, à condition que :

- a. S3D envoie une notification écrite rapide de la Réclamation ou de toute allégation ou circonstance connue de S3D qui pourrait donner lieu à une réclamation ;
- b. S3D fournisse au Client, aux frais du Client, toutes les informations et l'assistance raisonnables de S3D dont le Client peut avoir besoin pour défendre la Réclamation ; et
- c. Le Client ait le contrôle exclusif de la défense de la Réclamation et de toutes les négociations en vue de son règlement ou de tout compris concernant la Réclamation.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Cession

S3D peut céder ou autrement transférer ses droits et obligations en vertu de l'entente sans le consentement du Client. Le Client ne peut pas céder ou transférer ses droits et obligations en vertu de l'entente sans le consentement préalable de S3D, qui sera à la seule discrétion de S3D.

14.2 Successesurs et cessionnaires

Toutes les références aux parties dans le présent accord sont réputées inclure également, le cas échéant, une référence à leurs succesurs et ayants-droits respectifs. Les dispositions de l'entente sont contraignantes et bénéficient également à ces succesurs et ayants-droits autorisés.

14.3 Amendements et renonciation

L'entente ne peut être amendée, modifiée, remplacée, annulée, renouvelée ou prolongée, et ses dispositions ne peuvent faire l'objet d'une renonciation à leur exécution que par un document écrit signé par toutes les parties aux présentes, ou dans le cas d'une renonciation à exercer l'une de ses dispositions, par la partie qui renonce. Le fait pour une partie d'omettre ou de négliger d'exiger l'exécution d'une disposition des présentes à un moment donné n'affecte pas son droit d'en exiger l'exécution à un moment ultérieur.

S3D peut mettre à jour les Conditions générales de service de temps à autre. Pendant la Durée, (a) si S3D met à jour ces conditions de service d'une manière qui bénéficie au Client ou pour augmenter la clarté du langage, le Client sera informé de

ces changements lors d'une communication de routine de S3D à tous ses clients ; (b) si S3D souhaite mettre à jour les conditions générales de service d'une manière qui pourrait être perçue comme préjudiciable au Client, S3D doit informer le Client au moins trente (30) jours avant le changement proposé et obtenir le consentement écrit du Client avant de rendre le changement applicable au Client. À la fin de la Durée ou lors du renouvellement de l'entente, S3D peut soumettre des Conditions générales de service mises à jour au Client et les parties doivent s'entendre sur ces Conditions générales de service modifiées afin que l'entente soit renouvelée.

14.4 Recours cumulatifs

Tous les droits, recours et remèdes disponibles à S3D en vertu de l'entente sont cumulatifs et peuvent être exercés simultanément ou séparément.

14.5 Invalidité des dispositions

Dans la mesure du possible, chaque disposition de l'entente doit être interprétée de manière à être exécutoire et valide en vertu du droit applicable, mais dans le cas où l'une de ses dispositions serait jugée invalide, illégale ou inapplicable pour quelque raison que ce soit en vertu de la loi ou de la réglementation applicable dans une juridiction quelconque, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité des autres dispositions de l'entente.

14.6 Droit applicable et juridiction

La présente entente est assujettie aux lois en vigueur dans la province de Québec et des lois du Canada qui y sont applicables. Les parties conviennent de soumettre tout litige relatif à la présente entente à la compétence exclusive des tribunaux siégeant dans le district judiciaire de Montréal, province de Québec.

14.7 Entente complète

L'entente annule et remplace tous les accords précédents entre S3D et le Client concernant le Logiciel et les Services, y compris toutes les offres de services, commandes et accords précédents oraux ou écrits. Le Client reconnaît et déclare que, à l'exception de ce qui est indiqué dans l'entente, il ne se fonde sur aucune représentation de S3D ou de toute autre personne concernant la performance ou les caractéristiques du Logiciel.

Annexe A- Définitions

« **Lois applicables** » désigne l'ensemble des (i) lois, règles, règlements, codes, traités, décrets ; (ii) ordre, directive, jugement, sentence ou ordonnance d'un tribunal (y compris un tribunal en équité), d'un arbitre ou d'un groupe d'arbitrage, ou de toute autorité gouvernementale ou autre organisme exerçant des pouvoirs juridictionnels, réglementaires, judiciaires ou quasi-judiciaires, y compris une bourse et (iii) politiques, directives, normes, exigences, avis et protocoles de toute autorité gouvernementale, qui sont applicables ou régissent le Client, S3D ou les transactions envisagées par l'entente.

« **Autorité gouvernementale** » désigne tout gouvernement national, étranger ou supranational, qu'il soit fédéral, provincial, étatique, territorial ou municipal, et toute agence gouvernementale, ministère, département, tribunal, commission, bureau, conseil ou autre instrument, y compris les institutions internationales, exerçant ou prétendant exercer des fonctions législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives du gouvernement ou s'y rapportant.

« **Client** » désigne la Personne qui se procure des services auprès de S3D, identifiée dans la Proposition.

« **Contenu inapproprié** » désigne le contenu qui enfreint les lois et règlements applicables ou les droits de tiers, ainsi que le contenu obscène, indécent, pornographique, séditionnaire, offensant, diffamatoire, menaçant, susceptible d'inciter à la haine raciale, menaçant, blasphématoire, trompeur, mensonger ou qui viole les Droits de propriété intellectuelle de toute personne.

« **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date désignée comme telle dans la Proposition.

« **Documentation** » désigne les documents, manuels d'utilisation et guides relatifs au fonctionnement, à l'utilisation et aux fonctions du Logiciel, qui peuvent être modifiés ou mis à jour par S3D de temps à autre.

« **Données Client** » désigne collectivement toutes les données, fichiers, documentation ou autres informations : (i) que le Client ou l'un de ses Utilisateurs autorisés télécharge vers le Logiciel ; et (ii) qui est traitée par l'Utilisation du Logiciel.

« **Données logicielles** » désigne les données, fichiers et/ou informations fournis au Client par S3D (tels que les fichiers et données utilisés à des fins de démonstration ou de test) ou générés par S3D à partir de l'Utilisation du Logiciel par le Client, y compris les résultats des analyses effectuées par S3D sur l'utilisation du Logiciel par le Client. Pour plus de clarté, les Données logicielles ne peuvent pas inclure les Informations Confidentielles du Client.

« **Données personnelles** » signifie les informations qui se rapportent à un individu identifiable ou les informations considérées comme des données personnelles ou des renseignements personnels par une loi applicable régissant la vie privée.

« **Droits de propriété intellectuelle** » signifie : (a) tous les droits de propriété, partout dans le monde, prévus par : (i) le droit des brevets ; (ii) le droit d'auteur, y compris les droits moraux ; (iii) le droit des marques ; (iv) le droit des dessins industriels ; (v) le droit des puces à semi-conducteurs ou des circuits topographiques ; (vi) le droit des secrets commerciaux ; (vii) le droit de la protection de la vie privée ; ou (viii) de toute autre disposition légale ou de tout autre principe de common law applicable à l'entente, qui peut conférer un droit soit sur : (A) la Propriété Intellectuelle ; ou (B) l'expression ou l'utilisation de la Propriété Intellectuelle ; et (b) toutes les applications, enregistrements, licences, sous-licences, franchises, accords ou toute autre preuve d'un droit sur l'un des éléments précédents.

« **Durée** » désigne la durée des Services énoncée dans la Proposition.

« **Fichiers de sortie** » désigne les fichiers générés et exportés par le Logiciel représentant un objet tridimensionnel aux fins de la fabrication numérique.

« **Frais additionnels** » désigne les frais qui ne sont pas expressément énoncés dans la Proposition et qui doivent être convenus entre les parties dans une entente distincte.

« **Frais** » désigne les frais énoncés dans la Proposition ou tout autre énoncé de travail supplémentaire ou document similaire accepté par les parties.

« **Heures d'affaires** » sauf indication contraire dans la Proposition, désigne les heures comprises entre 9 h et 17 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés observés au Canada.

« **Identifiant de connexion** » désigne un mécanisme de sécurité par lequel un Utilisateur autorisé s'identifie et accède au Logiciel, lequel mécanisme de sécurité peut inclure l'identification de l'utilisateur, des mots de passe, des certificats numériques ou tout autre mécanisme de processus similaire pour l'authentification et la reconnaissance d'un Utilisateur autorisé tel que déterminé par S3D de temps à autre.

« **Incident** » désigne un événement ou une occurrence non planifiée provenant de S3D, du Logiciel ou de l'Infrastructure S3D qui affecte négativement et substantiellement le Logiciel ou son Utilisation par le Client ou les Utilisateurs autorisés, sous réserve des exceptions prévues par le présent Contrat.

« **Informations confidentielles** » désigne le contenu de la présente entente, le Logiciel, les Données Client et toutes les idées, conceptions, modèles commerciaux, bases de données, dessins, documents, diagrammes, formules, données de test, données marketing, financières ou relatives au personnel, informations commerciales, informations relatives aux clients ou aux fournisseurs, y compris les informations fournies par ces clients ou fournisseurs, ou toute autre information déjà fournie et devant être fournie ou mise à disposition par une partie à l'autre, que ce soit sous forme orale, écrite, graphique ou électronique, y compris les informations échangées au cours de sessions d'information désignées comme confidentielles, y compris, sans limitation, les informations concernant les clients actuels et potentiels d'une partie et les autres Droits de propriété intellectuelle de cette partie.

« **Infrastructure S3D** » désigne les serveurs et les autres dispositifs et périphériques, y compris tout le matériel informatique, les logiciels, les composants de réseau et l'infrastructure électrique et de télécommunications exploités ou contrôlés par S3D,

soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'un fournisseur de services.

« **Logiciel** » désigne l'application décrite dans la Proposition et/ou la Documentation, accessible via une connexion distante à l'infrastructure S3D.

« **Partie** » désigne soit S3D soit le Client ; et le terme « **Parties** » désigne les deux.

« **Personne** » désigne tout individu, succession, entreprise individuelle, firme, partenariat, association non constituée en société, syndicat non constitué en société, organisation non constituée en société, société à responsabilité limitée, société, personne morale, fiduciaire, fiducie, autorité gouvernementale ou autre entité ou organisation et comprend tout successeur de l'une des entités précédentes.

« **Produit autorisé** » désigne un produit ou un article désigné dans la Proposition pour lequel le Logiciel peut être utilisé par le Client afin de générer des Fichiers de sortie.

« **Proposition** » désigne un document décrivant les détails et les spécifications des Services et accepté par les Parties.

« **Propriété intellectuelle** » désigne tout bien, matériel ou immatériel, pouvant faire l'objet de Droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les idées, les formules, les algorithmes, les concepts, les techniques, les processus, les procédures, les approches, les méthodologies, les plans, les systèmes, les recherches, les informations, la documentation, les données, les compilations de données, les spécifications, les exigences, les conceptions, les diagrammes, les programmes, les inventions, les technologies, les logiciels (y compris leur code source), les outils, les connaissances sur les produits, le savoir-faire, y compris, mais sans s'y limiter, les secrets commerciaux.

« **Services additionnels** » désigne les services qui ne sont pas inclus dans la Proposition et pour lesquels des frais supplémentaires s'appliquent.

« **Services d'intégration** » signifie les services à fournir au Client par S3D comme indiqué dans un énoncé de travail inclus dans la Proposition.

« **Services** » signifie collectivement les services à fournir par S3D au Client comme décrit et énoncé dans l'entente.

« **Spécifications** » désigne, en ce qui concerne le Logiciel, les spécifications fonctionnelles relatives aux performances, au fonctionnement et à l'Utilisation du Logiciel, telles que définies dans la Documentation ou la Proposition.

« **Utilisateur autorisé** » désigne un utilisateur final que le Client et S3D ont autorisé à accéder et à Utiliser le Logiciel.

« **Utilisation autorisée** » signifie la formation des Utilisateurs autorisés et la génération de Fichiers de sortie dans le but de fabriquer des Produits autorisés.

« **Utilisation** » en relation avec le Logiciel, signifie activer les capacités de traitement du Logiciel, charger, exécuter, accéder, employer le Logiciel, ou afficher les informations résultant de ces capacités.

« **Workflow** » désigne un ensemble d'instructions pour l'exploitation du Logiciel créé par S3D pour les besoins spécifiques du Client en ce qui concerne un Produit Autorisé.